



Prestation : LPC

(Langue parlée complétée)

Le cadre de référence

Mis au point aux Etats-Unis par le Dr Cornett en 1967, le LPC a été introduit en France 10 ans après, essentiellement par des parents d'enfants sourds qui avec des professionnels ont créé l'ALPC (Association pour la promotion et le développement du Langage Parlé Complété). Des formations de parents et de professionnels, d'initiation et de perfectionnement y sont organisées.

Le métier de codeur est reconnu par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées (article 78).

Le contenu de la prestation

Le LPC est un code visuel qui vient compléter le message donné en français oral. Il permet de lever toutes les confusions de réception liées aux sosies labiaux et de visualiser tous les éléments de la chaîne parlée.

Pour une efficacité optimale, l'usage doit en être fait de façon précoce auprès de l'enfant sourd, par imprégnation. Toute personne de l'entourage proche de l'enfant utilise le code à chaque fois qu'elle lui parle, sans rien en attendre en retour. L'enfant se construit ainsi une image complète et correcte de la langue. La réception de la parole est facilitée tout en demandant à l'enfant une attention moins grande et un effort moins important que lorsqu'il ne dispose que de la lecture labiale (notamment en classe). La conscience phonologique s'élabore sur un mode visuel et favorisera grandement l'apprentissage de l'écrit.

Modalités d'intervention

Utilisation par les parents : ceci suppose qu'ils soient informés sur l'intérêt de l'outil puis formés s'ils le souhaitent soit par l'ALPC soit à l'IRPA dans des stages animés par des personnes-ressources (orthophonistes ou codeuses). Des groupes de pratique sont également proposés aux parents

Utilisation par les professionnels : tous les professionnels en contact avec l'enfant peuvent utiliser le code (enseignants, orthophonistes, psychomotriciens, surveillants, éducateurs, psychologues...). Des formations sont régulièrement proposées.

Une collaboration orthophoniste-enseignant spécialisé peut se faire avec le LPC autour de l'apprentissage de la lecture (exercices de conscience phonologique) même si l'enfant n'a pas bénéficié du code dans sa petite enfance

Les codeuses sont plus spécifiquement présentes dans l'accompagnement en classe de la maternelle au lycée. Elles codent sans voix à l'enfant sourd le message donné par l'enseignant. La décision d'apporter l'aide du codeuse est liée au Projet Personnalisé de l'enfant. Elle englobe la demande des parents, les besoins réels de l'enfant. Un test d'évaluation de la réception orale (TERMO) permet également de comparer les aides (visuelles ou auditives) et d'argumenter en faveur d'une présence de codeuse ou non.

Les codeuses peuvent également intervenir au milieu d'autres professionnels dans des activités de groupe au SAFEP, en maternelle ou en primaire, pour renforcer la présence du code

La qualification

La technique peut être acquise en une douzaine d'heures, mais seule une utilisation régulière garantit la spontanéité et la fluidité dont l'enfant aura besoin.

Le personnel de l'IRPA a déjà bénéficié de stages-intra dispensés par l'ALPC ou de formations internes avec les codeuses.

Des formations sont proposées aux parents ainsi que la diffusion d'informations sur les actions de l'ALPC.

Une licence professionnelle de codeur LPC visant l'accompagnement des jeunes sourds intégrés en milieu scolaire et universitaire est dispensée à Paris et à Lyon.

Actuellement, l'IRPA dispose de 2 codeuses.